

DECISION DU MAIRE
n° 2024-03-D-16

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Achat de concession nouvelle au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6 N° 44 Concession n° 323

Monsieur REBOWSKI Marc,

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2022,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à compter du **14 mars 2024**, pour une durée de 10 ans, une concession nouvelle à Monsieur REBOWSKI Marc demeurant à Saint-Cyr-Au-Mont-D'Or (Rhône) 26 Rue de la Chaux, pour y fonder la sépulture de lui-même et de sa famille.
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 255 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession nouvelle achetée 14 mars 2024.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 18 mars 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

